

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2019-049

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 4 avril 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 24
 votants : 30

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Maryline VERGNE Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN, et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

OBJET :

Lotissement artisanal de
Gâte-Bourdela

Modification de la vente
d'une partie de l'ilot 1 à la
SARL Porcelaine JPM

ABSENTS Excusés : M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hervé FORESTIER, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, et M. Edmond LAGORCE.

Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID
Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Jean-Christophe MERILHOU
Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Patrick DARY
Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
Edmond LAGORCE donne pouvoir à André DUBOIS

SECRETARE : Francis LATRONCHE

Rapporteur : F. DELORT

Vu la délibération n°2018-084 du 28 juin 2018 par laquelle la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix a consenti à la SARL Porcelaine JPM la vente d'une partie de la parcelle cadastrée ZL n°24 située au lotissement artisanal de Gâte-Bourdela – Saint-Yrieix-la-Perche, représentant une superficie d'environ 2 140 m² ;

Considérant que le représentant de la société « Porcelaine JPM » a revu l'emprise de ladite parcelle ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de modifier la délibération n°2018-084 du 28 juin 2018, en ce sens que la vente d'une partie de l'ilot 1 situé sur la parcelle cadastrée en section ZL n°24 sise Gâte-Bourdela à Saint-Yrieix-la-Perche concerne une superficie globale estimée de 1 959 m² (plan en annexe) ;
- **précise** que les autres termes de la délibération n°2018-084 restent inchangés.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20190411-DC201932115-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

